



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFO

Question écrite n° 5155

Texte de la question

M Ernest Moutoussamy attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la deterioration des conditions de travail et la degradation de la qualite des programmes et de l'information a la Societe nationale de radio-television Radio France outre-mer (RFO). Il lui demande de l'informer sur le sort qu'elle entend reserver aux principales revendications du personnel de RFO et qui portent notamment sur : une budgetisation pour la production locale, la confection des journaux nationaux et internationaux dans les stations d'outre-mer, la suppression des disparites salariales dans l'ensemble du service public de radio-television, la promotion du personnel local et l'augmentation des moyens pour ameliorer la qualite du service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Les missions specifiques de la societe nationale de programme Radio France outre-mer, ainsi que les modalites concernant la communication audiovisuelle outre-mer feront l'objet d'une etude approfondie dans le cadre d'une plus vaste reflexion qui s'engage sur l'avenir du secteur public de l'audiovisuel avec l'ensemble des parties concernees. Les obligations qui seront imposees a RFO tiendront compte des conclusions de cette concertation ainsi que des conditions particulieres qui sont propres aux departements et territoires d'outre-mer. Le Gouvernement est conscient de la necessite pour RFO d'une meilleure prise en compte des differents aspects de la vie locale, economiques, sociaux, culturels et religieux des departements et territoires d'outre-mer, et d'une plus large contribution des differentes stations au developpement de la production et de la creation locales. Le Gouvernement et l'instance de regulation de la communication audiovisuelle devront d'autre part poursuivre la reflexion entamee sur les moyens d'assurer le pluralisme des programmes et plus particulierement des emissions d'information politique. Il s'agit en effet de l'une des obligations les plus essentielles qui s'imposent a toutes les societes qui exploitent un service de communication audiovisuelle en metropole et dans les departements et territoires d'outre-mer. Enfin, parallelement au vaste travail qui debute sur le secteur public dans son ensemble, le ministre charge de la communication a demande aux presidents des societes concernees d'engager la concertation interne necessaire pour elaborer un projet propre a chaque entreprise, dans une perspective pluriannuelle. Il conviendra, le moment venu, de tirer toutes les conclusions utiles de cette concertation en ce qui concerne tant la vocation et les missions, que les moyens qui seront mis a disposition de RFO.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5155

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3195